

50/50

les
chiffres
de l'égalité



Préface	1
Formation et orientation scolaire	2-7
Activité professionnelle	8-13
Fonction publique cantonale	14-16
Chômage et pauvreté	17-21
Conciliation emploi et famille	22-26
Travail non rémunéré	27-30
Famille	31-35
Santé	36-38
Violence domestique	39-41
Représentation politique	42-44

PRÉFACE

En 2017, le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes s'est invité à plusieurs reprises dans l'actualité de notre canton. Rares étaient les jours sans débat politique ou public, dans la rue, sur les réseaux sociaux, au parlement ou dans la presse quotidienne.

Deux décennies après l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), la réalité peine en effet à s'accorder avec l'esprit et la lettre de la loi. Les inégalités de salaire constituent une injustice et la discrimination salariale se chiffre en plusieurs milliards par an. Face à la persistance de cet écart de rémunération, dont une partie relève de la discrimination fondée sur le sexe, le législatif vaudois a décidé de permettre à l'Etat d'agir au sein des entités qui collaborent avec lui par le biais de contrats ou de subventions. A partir de 2020, une commission dotée de compétences d'investigation pourra contrôler le respect de l'égalité salariale par les entreprises obtenant un marché public et les entités subventionnées.

Les Chiffres de l'égalité permettent de prendre conscience que les évolutions sont lentes et qu'il convient de ne pas relâcher nos efforts.

Car l'égalité est un droit humain fondamental, un gage de démocratie, de justice et de développement économique.

Jacqueline de Quattro

CONSEILLÈRE D'ÉTAT,

Cheffe du Département du territoire et de l'environnement

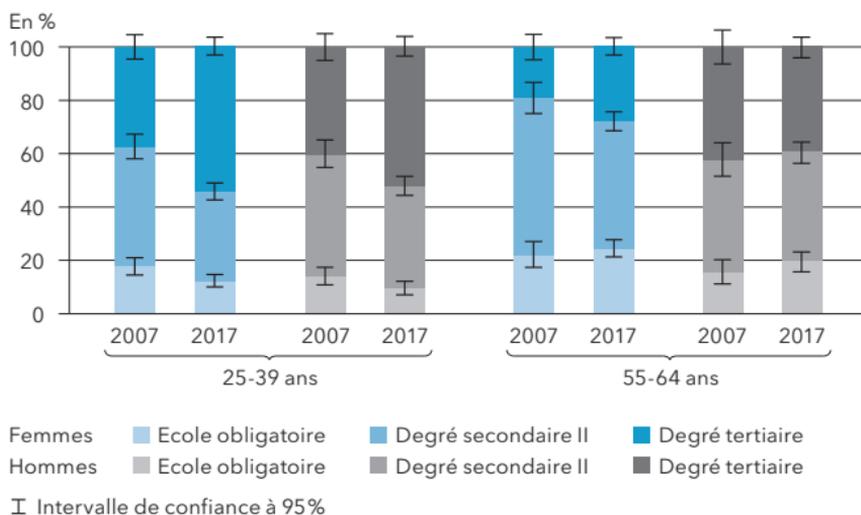
FORMATION ET ORIENTATION SCOLAIRE

La formation est un élément clé de l'égalité entre les sexes. Elle favorise l'accès à un emploi qualifié et permet notamment d'influencer le partage des tâches non rémunérées. L'écart de formation entre les sexes se résorbe mais les choix d'orientation demeurent encore sexués.

Quatre femmes sur dix diplômées du tertiaire

Toujours plus nombreuses à suivre des études supérieures ou une formation professionnelle, rares sont les femmes âgées entre 25 et 64 ans à ne pas avoir dépassé l'école obligatoire. En 2017, elles sont 18% et les hommes sont à peine moins concernés (15%). A l'inverse, la part de diplômées du tertiaire¹ augmente significativement, passant de 33% en 2007 à 42% en 2017 contre 47% pour les hommes.

POPULATION PAR NIVEAU DE FORMATION, SEXE ET CLASSE D'ÂGES, VAUD



SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

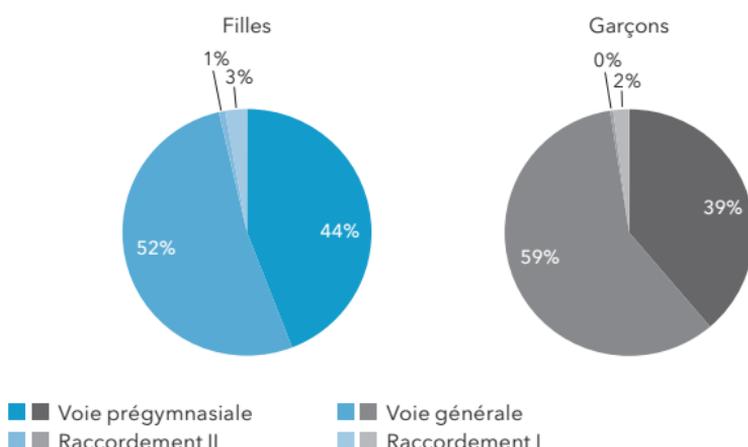
La différence de formation entre les générations traduit cette progression. Ainsi, les femmes âgées entre 25 et 39 ans sont 54% à détenir un diplôme du tertiaire, alors que leurs aînées âgées entre 55 à 64 ans ne sont que 28%. La part des femmes âgées de 40 à 54 ans diplômées du tertiaire est de 38%.

¹ Université, haute école spécialisée (HES), formation professionnelle supérieure.

Ecole obligatoire : plus de la moitié des élèves du prégyrnasial sont des filles

Au degré secondaire I, filles et garçons se dirigent en majorité vers la voie générale (respectivement 52 % et 59 %). Cette filière permet de rejoindre, en fonction des résultats obtenus, l'école de culture générale, l'école de commerce ou d'entreprendre une formation professionnelle. Les filles sont proportionnellement plus nombreuses (53 %) que les garçons à suivre la voie prégyrnasiale, qui donne accès à l'école de maturité. Les classes de raccordement I, qui offrent la possibilité de rejoindre l'école de culture générale ou l'école de commerce, comptent 57 % de filles. Enfin, ces dernières représentent deux tiers des effectifs dans les classes de raccordement II, qui permettent d'obtenir le certificat de la voie prégyrnasiale, et de fait, d'accéder à l'école de maturité.

ÉLÈVES DU SECONDAIRE I SELON LA VOIE, VAUD, 2016



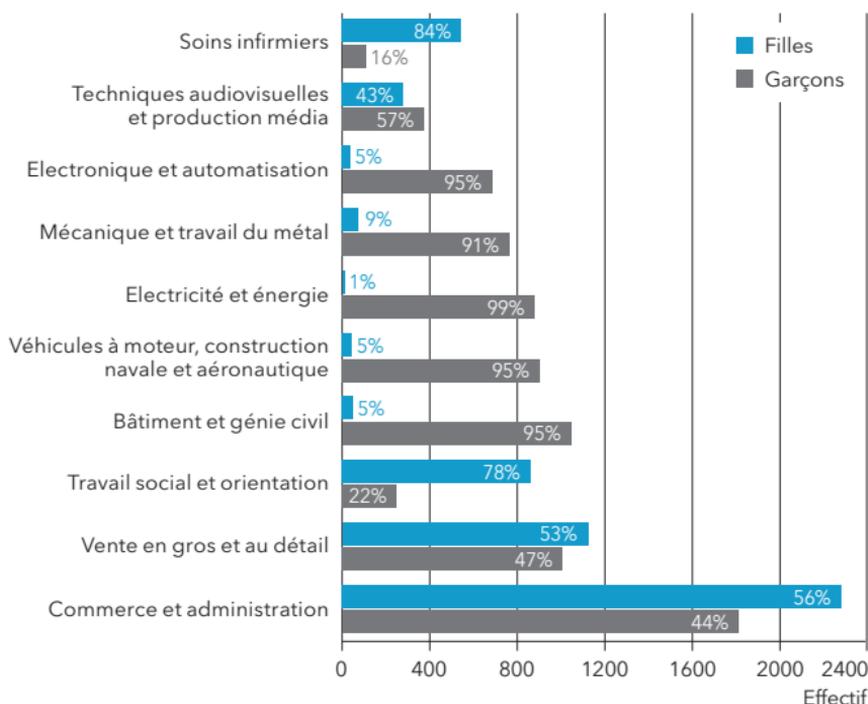
SOURCE: DFJC, Recensement scolaire

Les options suivies par les élèves de la voie prégyrnasiale sont un indice de l'orientation choisie pour la suite des études. Les filles sont surreprésentées en *italien* (81 %) et en *latin* (67 %) et sous-représentées en *mathématiques* et *physique* (36 %). L'option *économie et droit* est la plus paritaire (54 % de filles).

L'apprentissage : une orientation plutôt masculine

A la fin de la scolarité obligatoire, 13 % des filles et près du double de garçons entreprennent directement un apprentissage professionnel. Sur les 30 formations professionnelles les plus populaires, rares sont celles où la parité filles-garçons est

CONTRATS D'APPRENTISSAGE POUR LES 10 PRINCIPAUX DOMAINES DE FORMATION, VAUD, 2016



SOURCE: OFS, Statistique de la formation professionnelle

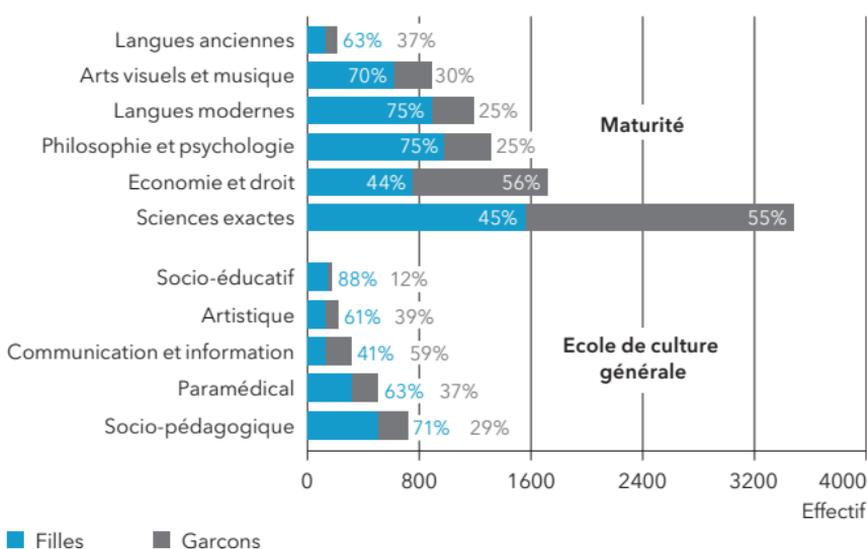
de mise. Seules 7 d'entre elles enregistrent une proportion de filles supérieure à 70%, tandis que 17 professions concentrent une part de garçons supérieure à 70%. Les professions qui attirent une large majorité de filles sont: *assistant-e dentaire*, *assistant-e médical-e*, *assistant-e en pharmacie* et *coiffeur-se* (entre 100% et 87%); à l'inverse, *installateur-trice électricien-ne*, *installateur-trice sanitaire* et *électricien-ne de montage* comptent moins de 3% de filles. Les professions d'*employé-e de commerce* et de *gestionnaire du commerce de détail* sont proches de la parité (respectivement 56% et 53% de filles).

Gymnase: social, langues modernes et psychologie pour les filles, sciences pour les garçons

A la fin de la scolarité obligatoire, près de six filles sur dix et quatre garçons sur dix continuent leurs études, que ce soit à l'école de maturité, à l'école de culture générale ou à l'école de commerce. Les filles sont majoritaires à l'école de maturité (56%) et plus encore à l'école de culture générale (64%). Depuis son apparition en 2015, l'école de commerce est par contre privilégiée par les garçons (43% de filles).

Les filles s'orientent plus souvent vers les lettres et le social. A l'école de maturité, les *langues modernes* ainsi que la *philosophie et psychologie* accueillent 75% de filles; à l'école de culture générale, elles sont 88% à suivre l'option *socio-éducatif* et 71% l'option *socio-pédagogique*. A l'inverse, les *sciences exactes* attirent 45% de filles de l'école de maturité, l'*économie et droit*, 44%. Depuis 2012 toutefois, la part de filles augmente dans ces deux domaines (respectivement de +2,8 points et +4,9 points). L'option *communication et information* de l'école de culture générale a davantage les faveurs des garçons (59%).

ÉLÈVES DU GYMNASSE SELON LE DOMAINE D'ÉTUDE, VAUD, 2016



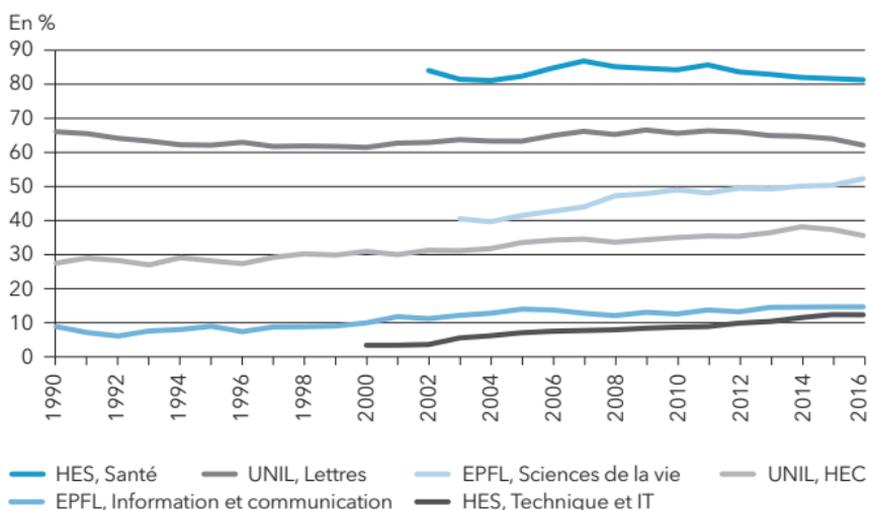
SOURCE: DFJC, Recensement scolaire

Hautes écoles: des filières sexuées

Résultat d'une lente évolution, les femmes sont majoritaires à l'Université de Lausanne (54% en 2016), leur part s'étant stabilisée après avoir atteint son maximum en 2007 (56%). Les facultés de *Lettres* (64%), de *Sciences sociales et politiques* (62%) et de *Droit et sciences criminelles* (60%) attirent le plus de femmes. A l'EPFL, la part des femmes est passée de 18% en 2000 à 28% en 2016. La parité n'est atteinte que dans la faculté des *Sciences et technologie du vivant* (50%), les femmes ne représentant que 16% des effectifs en *Sciences et techniques de l'ingénieur* et 14% en *Informatique et communication*.

Avec l'intégration de la Haute école pédagogique (HEP) en 2001, puis des domaines *Santé* et *Travail social* en 2002, les Hautes écoles spécialisées vaudoises (HES) comptent un nombre

PART D'ÉTUDIANTES DANS QUELQUES FACULTÉS DE L'UNIL, DE L'EPFL ET SECTIONS DES HES



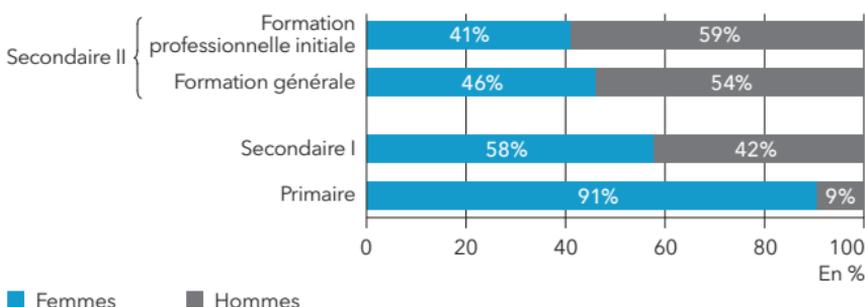
SOURCE: UNIL/EPFL

croissant d'étudiantes. A partir de cette date, leur part ne cesse d'augmenter: de 25% en 2000, elle a plus que doublé pour atteindre 59% en 2016. Les domaines *Santé* et *Travail social* des HES ainsi que la HEP sont composés à 75% ou plus de femmes. Alors que la filière *Chimie et sciences de la vie* enregistre 40% de femmes, la parité est atteinte dans les domaines *Economie et services*, *Design*, *Musique et arts de la scène*. La branche *Technique et IT* attire au contraire peu de femmes (12%).

Corps enseignant: majoritairement féminin au primaire, plus équilibré ensuite

Plus le degré scolaire et l'âge des élèves augmentent, plus la part de femmes dans le corps enseignant diminue. A l'école primaire,

RÉPARTITION DU CORPS ENSEIGNANT PAR SEXE, SELON LE DEGRÉ, VAUD, 2015



SOURCE: OFS, Statistique du personnel des écoles

neuf enseignant·e·s sur dix sont des femmes, proportion qui diminue à six sur dix au degré secondaire I. Elles sont ensuite 46 % à enseigner au gymnase et 41 % dans les écoles professionnelles. Dans les hautes écoles, la part des femmes dans le corps enseignant progresse. Cependant, on retrouve le même clivage que pour les étudiant·e·s. Ainsi, en 2016, les femmes représentent 26 % du corps enseignant² à l'EPFL (+9 points par rapport à 2000). La parité est proche à l'UNIL (42 %, soit +12 points) ainsi qu'à la HES-SO Suisse romande (43 %, soit +0,4 point par rapport à 2005). Elles sont 58 % à la HEP Vaud (+10 points). En considérant toutefois uniquement le corps professoral, leur part tombe à 14 % à l'EPFL, 24 % à l'UNIL, 27 % à la HES-SO et 41 % à la HEP.

² Le corps enseignant comprend les professeur·e·s, les autres enseignant·e·s, les assistant·e·s ainsi que les collaborateurs·trices scientifiques.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à suivre des études post-obligatoires et sont majoritaires à l'université. Néanmoins, cette progression ne se traduit pas sur le marché du travail en termes d'égalité dans l'accès à des postes à responsabilité ou de rémunération. Cela s'explique notamment par le fait que la plupart des filières de formation, qu'il s'agisse de l'apprentissage, du gymnase ou des hautes écoles, demeurent sexuées.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Durant ces vingt dernières années, les femmes ont fortement accru leur participation au marché du travail. Cette avancée peine pourtant à s'accompagner de progrès en termes de carrière et de salaire.

Trois femmes sur quatre sont actives

En 2016, 190 300 Vaudoises âgées de 15 ans à 64 ans exercent une activité rémunérée ou sont en recherche d'emploi, soit 74 % de la population féminine du canton. Les hommes sont quant à eux 83 %. C'est légèrement moins qu'au niveau suisse (76 % et 87 %).

PERSONNES ACTIVES PAR SEXE ET CLASSE D'ÂGES, VAUD



SOURCE: OFS, Relevé structurel (RS)

Taux d'activité des femmes et des hommes: un écart qui se réduit

Si le taux d'activité masculin baisse légèrement depuis vingt-cinq ans, celui des femmes suit une tendance inverse. Une hausse de 3 points entre 2010 et 2016 s'observe autant chez les femmes âgées entre 35 et 39 ans que chez celles âgées entre 45 et 54 ans. L'écart d'activité professionnelle entre femmes et hommes est maximal dans les classes d'âges de 40 à 44 ans (13 points en 2016) et de 55 à 64 ans (18 points)¹. De manière générale, l'écart entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes s'est réduit d'environ 2 points entre 2010 et 2016.

¹ Une partie de l'écart est due également à la différence d'âge AVS.

Plus de la moitié des femmes travaillent à temps partiel, deux tiers parmi les mères

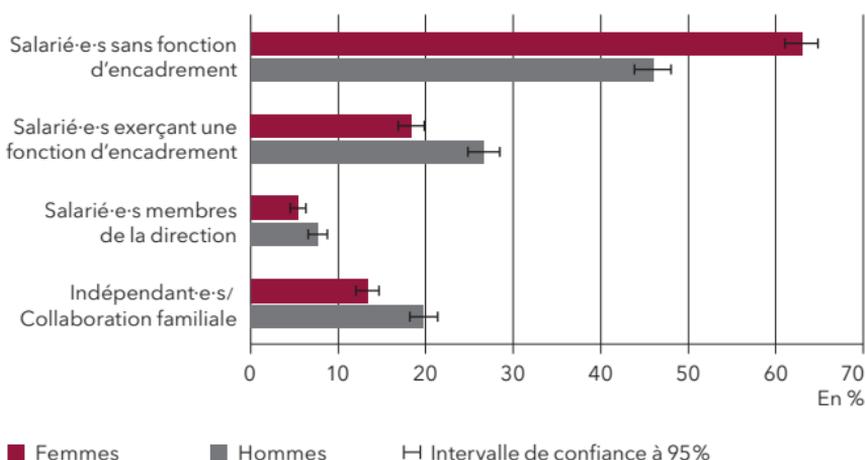
Le travail à temps partiel, en progression constante depuis les années septante, caractérise l'emploi féminin. En 2017, il concerne un peu plus de la moitié des femmes actives occupées (53%). Environ deux tiers d'entre elles (68%) travaillent entre 50% et 89% et un tiers (32%) à moins de 50%. La différence entre les femmes actives ayant au moins un enfant et celles n'en ayant pas est importante: 67% des mères de famille travaillent à temps partiel alors que le taux est de 34% chez les femmes actives sans enfant. Parmi les mères travaillant à temps partiel, près des trois quart (72%) ont un taux d'occupation entre 50% et 89%. Seuls 9% des pères travaillent à temps partiel.

Au cours des vingt dernières années, la part des personnes travaillant entre 50% et 89% a augmenté pour les femmes comme pour les hommes, à un niveau toutefois différent. Entre 1997 et 2017, elle est passée de 28% à 35% pour les femmes et de 4% à 9% pour les hommes.

Une femme sur quatre insatisfaite de son temps partiel

La réduction du taux d'occupation - et donc de salaire - n'est pas toujours volontaire. En 2017, près d'une femme à temps partiel sur quatre âgée entre 15 et 64 ans (24%, soit 23 400 femmes) est confrontée au sous-emploi, c'est-à-dire se déclare insatisfaite de son temps de travail, jugé trop faible, et est disponible

PERSONNES ACTIVES OCCUPÉES SELON LA SITUATION DANS LA PROFESSION, VAUD, 2017



SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

rapidement pour augmenter son taux d'occupation. La part des hommes concernés par le sous-emploi est semblable. Occupant moins souvent des postes à temps partiel, ils ne sont par contre que 11 900.

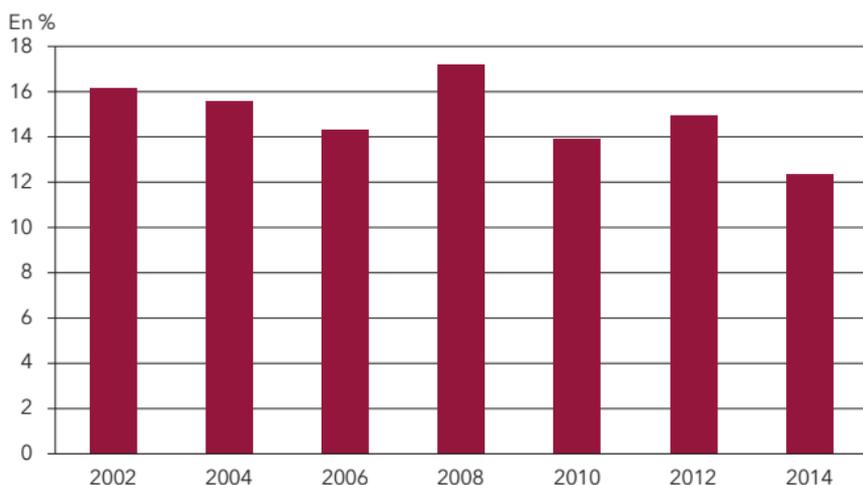
Moins d'une femme sur cinq exerce une fonction d'encadrement

Dans l'accès aux positions hiérarchiques, l'égalité entre les sexes est loin d'être réalisée. En 2017, la plupart des femmes (63%) exercent leur activité lucrative sans responsabilité d'encadrement, à l'inverse des hommes (46%). Ces derniers sont aussi plus nombreux à faire partie de la direction que les femmes (8% contre 5%). A relever que la proportion de femmes occupant un rang hiérarchique supérieur n'est pas plus élevée dans les secteurs d'activité à majorité féminine tels que la *Santé*, le *Social* et l'*Enseignement*.

L'écart salarial tend à diminuer

L'écart salarial entre femmes et hommes se réduit dans le secteur privé vaudois. En 2002, le salaire médian féminin était inférieur de 16,2% à celui des hommes. En 2014, il l'est de 12,4%, soit 770 francs mensuels. Dans le secteur public vaudois en général, cet écart est de 8%. Au niveau suisse, l'écart dans le secteur privé est passé de 20,9% en 2002 à 15,1% en 2014.

ÉCART ENTRE LE SALAIRE MÉDIAN DES FEMMES ET DES HOMMES, SECTEUR PRIVÉ, VAUD



SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la structure des salaires, calculs StatVD

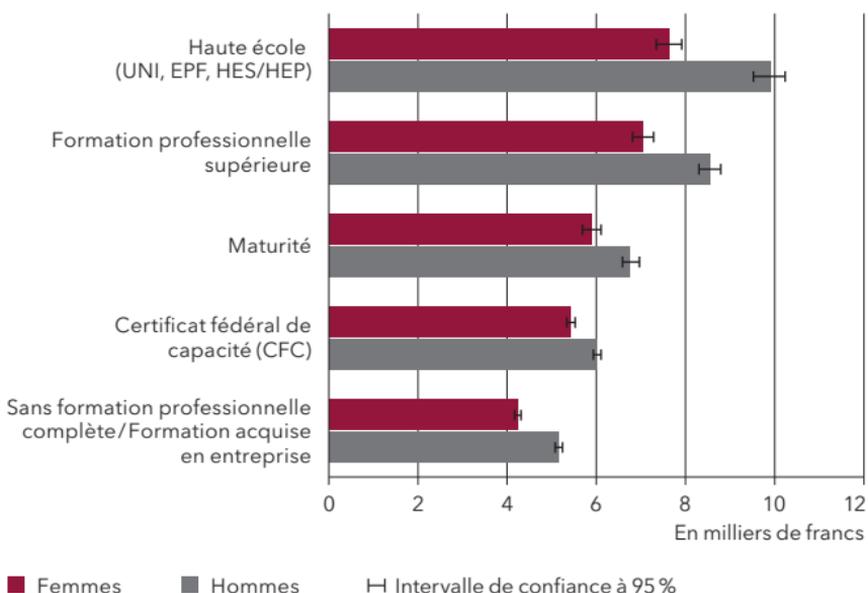
Un «bas salaire», selon la définition de l'OFS, désigne un emploi dont la rémunération – recalculée sur la base d'un équivalent plein temps de 40 heures hebdomadaires – est inférieure aux deux tiers du salaire brut médian standardisé. Pour le canton de Vaud, la limite du bas salaire est de 3953 francs mensuels en 2014. Cela concerne 11,9% des salarié-e-s vaudois-e-s. Les femmes sont deux fois plus touchées que les hommes (respectivement 16,5% et 7,9%). A l'autre bout de l'échelle, la proportion de femmes gagnant plus de 10000 francs mensuels est 2,2 fois plus faible que celle des hommes.

Des différences marquées selon les branches d'activité, le niveau de formation et la position hiérarchique

Les écarts salariaux entre femmes et hommes varient notamment selon la branche d'activité de l'entreprise. Ainsi, dans les *Activités financières*, les *Services personnels* et la *Fabrication d'équipements électroniques*, les salaires médians des femmes sont significativement plus bas que ceux des hommes (de 27% à 30%). Par contre, la parité salariale est de mise dans l'*Industrie pharmaceutique*, le *Commerce et réparation d'automobiles* et le *Transport et entreposage*.

Le niveau de formation joue également un rôle dans l'écart entre le salaire médian féminin et masculin. Si l'écart est de

SALAIRE MENSUEL BRUT MÉDIAN STANDARDISÉ SELON LE NIVEAU DE FORMATION, SECTEUR PRIVÉ, VAUD, 2014

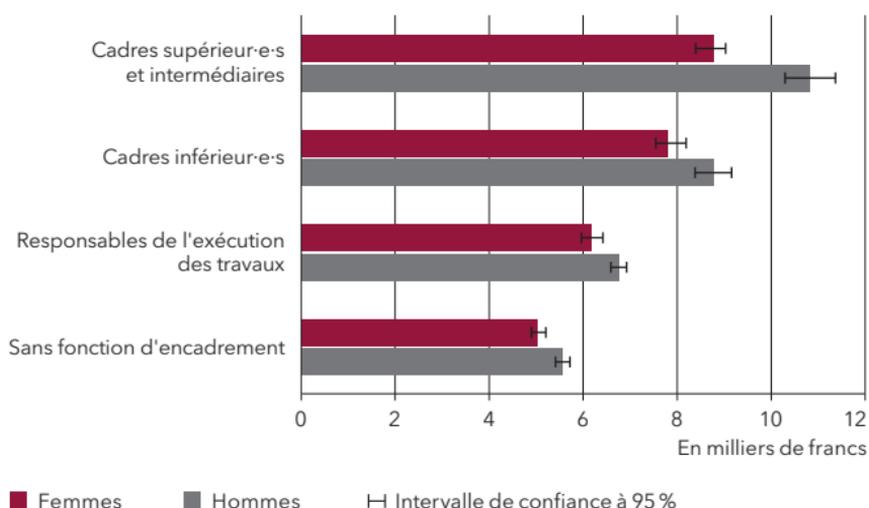


SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la structure des salaires, calculs StatVD

moins de 10 % pour les personnes possédant un CFC (9,8 %), il augmente à 13 % pour les titulaires d'une maturité, puis à 17 % pour une formation professionnelle supérieure et atteint 23 % (ou 2275 francs) pour les personnes diplômées d'une haute école.

Quelle que soit la position hiérarchique occupée par la personne, le salaire médian féminin est plus bas que celui des hommes. La différence de rémunération est de 9,5 % pour les personnes employées sans fonction d'encadrement et double pour les positions de cadres moyens et supérieurs.

SALAIRE MENSUEL BRUT MÉDIAN STANDARDISÉ SELON LA POSITION HIÉRARCHIQUE, SECTEUR PRIVÉ, VAUD, 2014



SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la structure des salaires, calculs StatVD

Des écarts maximaux à la fois pour les tâches simples et très complexes

Au regard du niveau d'exigence du poste, on constate que l'écart entre les rémunérations féminines et masculines est maximal au sein des professions qui requièrent des tâches physiques ou manuelles simples (20%). Il est le moins élevé pour les tâches complexes nécessitant des connaissances spécialisées (9,7%). Cette catégorie regroupe les professions intermédiaires des sciences et techniques, de la santé, de la finance et de l'administration ou des services juridiques par exemple. Pour les tâches les plus complexes - professions intellectuelles et scientifiques, mais aussi les postes de direction et de cadres de direction - l'écart est de 17 %, comparable à l'écart femmes-hommes pour les cadres supérieur-e-s et intermédiaires.

Jusqu'à 15 % d'écart après 10 ans de service

Les différences sont significatives dès les premières années passées dans l'entreprise ; avec moins de trois années de service, l'écart entre les salaires médians est de 445 francs mensuels (ou 8,2%). L'écart augmente jusqu'à 15% après plus de 10 années au sein de l'entreprise.

La parentalité exerce une influence notable sur la participation des femmes au marché du travail : près de deux tiers des mères travaillent à temps partiel contre 9 % des pères. Le travail à temps partiel entraîne une diminution du niveau de revenu, de plus faibles possibilités d'avancement professionnel et une réduction de la couverture sociale. De plus, les femmes sont surreprésentées dans les métiers à « bas salaires » et accèdent plus difficilement à des postes à responsabilité. Enfin, si l'écart de rémunération diminue progressivement, il demeure élevé parmi les diplômé·e·s des hautes écoles. La formation ne protège pas contre l'inégalité salariale.

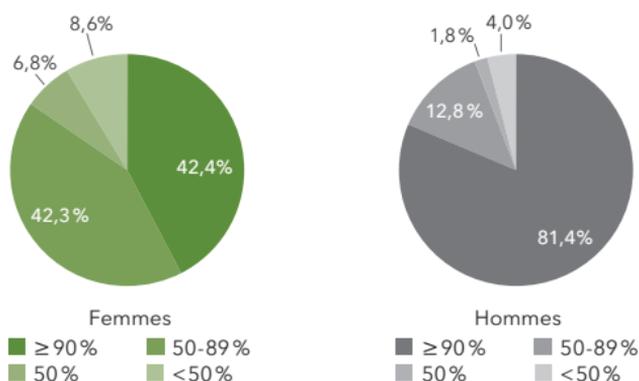
FONCTION PUBLIQUE CANTONALE

Au 31 décembre 2017, 34739 personnes sont employées dans la fonction publique cantonale. Les femmes sont majoritaires (64%) en raison principalement du poids des branches *Enseignement* et *Santé* largement féminisées. Leur taux d'occupation moyen atteint 78%, celui des hommes, 93%.

Femmes plus souvent à temps partiel...

Dans la quasi-totalité des professions, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes, qu'il s'agisse de branches féminisées, comme celle de l'enseignement (64% de temps partiel chez les maîtresses généralistes, contre 31% chez les hommes), ou de branches plutôt masculines où le temps partiel est rare, telle que la fonction de gendarme (32% contre 3%). Toutefois, dans les classes salariales les plus élevées (16 à 18), le travail à plein temps est la règle quel que soit le sexe (plus de 90% du personnel).

PERSONNEL DE L'ÉTAT¹ PAR SEXE ET TAUX D'OCCUPATION, VAUD, DÉCEMBRE 2017



¹ Chaque personne compte pour une unité, indépendamment de son taux d'occupation.

SOURCE: SPEV

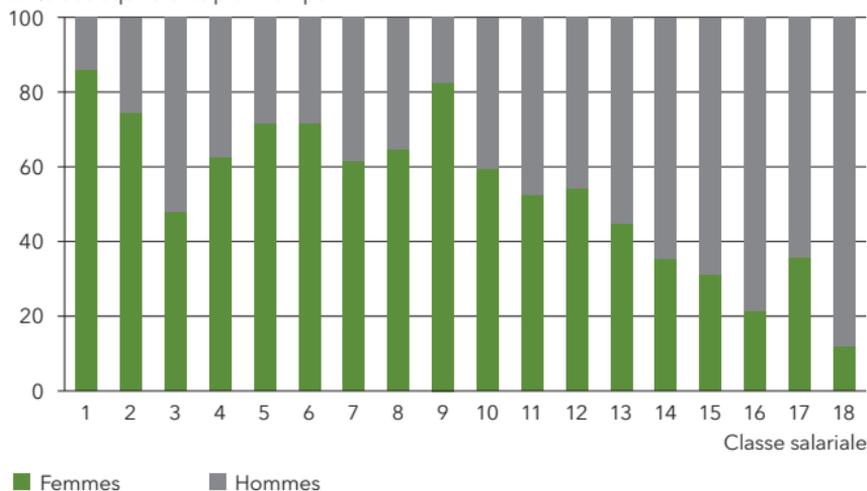
...et moins souvent aux échelons dirigeants

Si les femmes représentent la majorité des effectifs de l'Administration cantonale, elles accèdent moins souvent aux échelons supérieurs de sa hiérarchie. En effet, elles sont sur-représentées dans les classes 1 à 10 (72% des EPT¹), constituées

¹ EPT: emploi à plein temps.

PERSONNEL DE L'ÉTAT¹ PAR SEXE ET CLASSE SALARIALE, VAUD, DÉCEMBRE 2017

En % des équivalents plein temps



¹ Personnel soumis à la nouvelle politique salariale en vigueur depuis décembre 2008.

SOURCE: SPEV

notamment par les emplois dans les soins, dans l'éducation de la petite enfance ou encore dans l'administration générale; juste majoritaires dans les classes 11 à 13 (51% des EPT), représentées entre autres par les enseignant-e-s du post-obligatoire et seulement 32% dans les classes 14 à 18, qui sont souvent associées à des postes à responsabilité hiérarchique.

Un écart salarial entre femmes et hommes de 3,5 %

En 2014, le Conseil d'Etat a décidé de réaliser un contrôle de l'égalité salariale. L'étude a été menée en parallèle par deux bureaux externes qui ont conclu à des résultats pratiquement identiques. Elle a montré que l'écart salarial résiduel (non explicable avec les variables à disposition) se situe à 3,5%.

30% de femmes représentant l'Etat dans les conseils d'administration des entreprises

L'égalité entre femmes et hommes est encouragée par l'Etat. Elle doit se réaliser dans tous les secteurs et à tous les niveaux hiérarchiques. La nomination des personnes qui le représentent au sein d'organes de haute direction devrait donc le refléter.

Au 30 janvier 2018, on recense 218 entreprises dans lesquelles l'Etat détient une participation. Le Conseil d'Etat a désigné

389 personnes dont 118 femmes, soit une part de 30%. Le domaine de la culture est le plus égalitaire, avec 45% de femmes parmi les personnes représentant l'Etat. A l'inverse, c'est dans l'immobilier que les femmes sont les moins présentes (14%), puis dans le domaine du sport (16%). Si le domaine de la santé et du social emploie une majorité de femmes, il n'en compte que 35% dans les organes de haute direction des entreprises ayant une participation étatique.

L'avis du BEFH

Majoritaires parmi le personnel de la fonction publique cantonale, les femmes sont surreprésentées dans les fonctions sans responsabilité (classes salariales 1 à 10) et accèdent moins souvent aux postes de cadre supérieur. Leur faible proportion dans les classes salariales les plus élevées met en évidence la persistance d'un plafond de verre. Par ailleurs, les hommes travaillent majoritairement à plein temps, contre moins de la moitié des femmes.

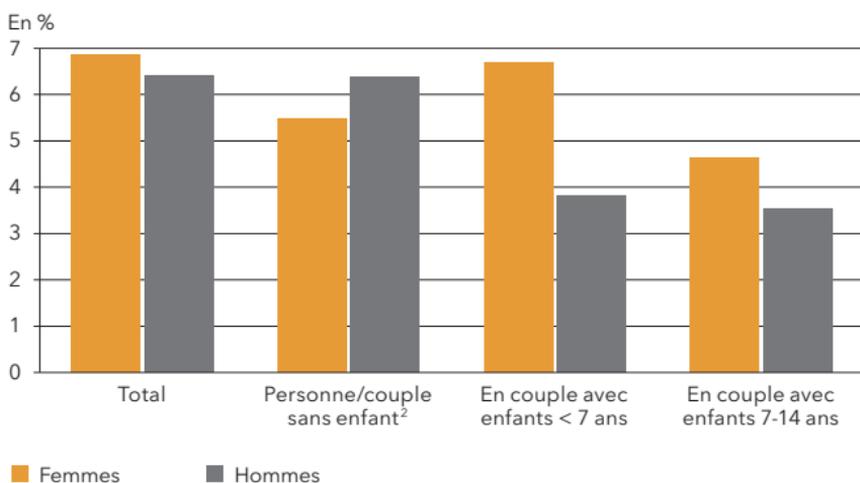
CHÔMAGE ET PAUVRETÉ

Dans le canton de Vaud, comme en Suisse, le taux de sans-emploi des femmes est légèrement plus élevé que celui des hommes. Il atteint en moyenne 6,9% dans le canton sur la période 2010-2016, contre 6,4% pour les hommes. En période de ralentissement économique, par contre, les hommes sont généralement plus exposés au chômage que les femmes. Le secteur secondaire, dans lequel les emplois sont occupés en grande majorité par des hommes, est en effet plus sensible aux variations conjoncturelles que le secteur tertiaire.

Les mères désavantagées sur le marché de l'emploi

C'est parmi les personnes en couple dont le plus jeune enfant a moins de sept ans que le taux de sans-emploi diffère le plus entre femmes et hommes (6,7% contre 3,8% sur la période 2010-2016). Le taux élevé chez les femmes traduit, d'une part, la complexité de conjuguer vie familiale et vie professionnelle avec des enfants en bas âge et, d'autre part, la difficulté de réintégrer le marché du travail après une éventuelle interruption de carrière. La paternité joue un rôle inverse chez les hommes puisque leur taux de sans-emploi est minimal lorsqu'ils vivent avec de jeunes enfants. Les différences entre les sexes s'estompent ensuite avec l'avancée en âge des enfants.

TAUX DE SANS-EMPLOI¹ SELON LE STATUT PARENTAL ET L'ÂGE DU PLUS JEUNE ENFANT, VAUD, MOYENNE 2010-2016



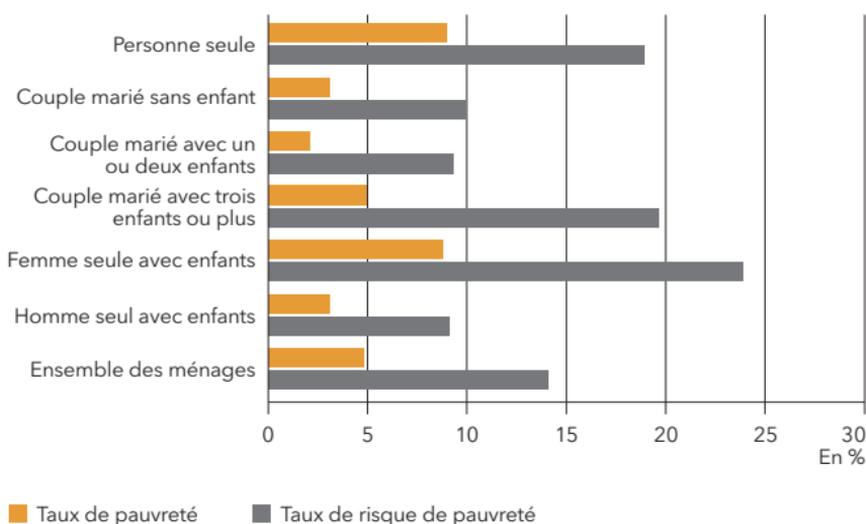
¹ Nombre de personnes sans emploi divisé par l'effectif de la population active selon l'ESPA. Ce taux se distingue du taux de chômage calculé par le SECO.

² Personnes vivant dans un ménage sans enfant de moins de 25 ans.

Pauvreté: des causes différentes

En 2015, 5,2% des Vaudois·e·s vivent dans un ménage en situation de pauvreté et 14,5% dans un ménage à risque de pauvreté¹. Toutefois, tous les ménages ne sont pas égaux face à la pauvreté. Les couples mariés, pour autant que le nombre d'enfants soit inférieur à trois, et les couples mariés sans enfant sont davantage prémunis face à la pauvreté. A l'inverse, les personnes seules, les familles nombreuses (couples avec 3 enfants et plus) et les femmes seules avec enfants sont davantage exposés à la pauvreté (respectivement 9 %, 4,9 % et 8,8 %) et au risque de pauvreté (19 %, 20 % et 24 %).

TAUX ET RISQUE DE PAUVRETÉ SELON LE TYPE DE MÉNAGE, VAUD, 2015



SOURCE: STATVD/SG-DSAS

Davantage d'hommes que de femmes dépendent du Revenu d'insertion

L'aide sociale vise à assurer une protection face à la pauvreté. Elle intervient en dernier recours après examen de la situation financière du ménage dans lequel vit la personne demandeuse. Elle est constituée d'un ensemble de prestations sous condition de ressources (subsides à l'assurance-maladie obligatoire de base, bourses d'étude et d'apprentissage, aide au logement, etc.).

¹ Est considérée en situation de pauvreté toute personne vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté. Les données à disposition ne permettent pas de calculer un taux de pauvreté par sexe ni par âge.

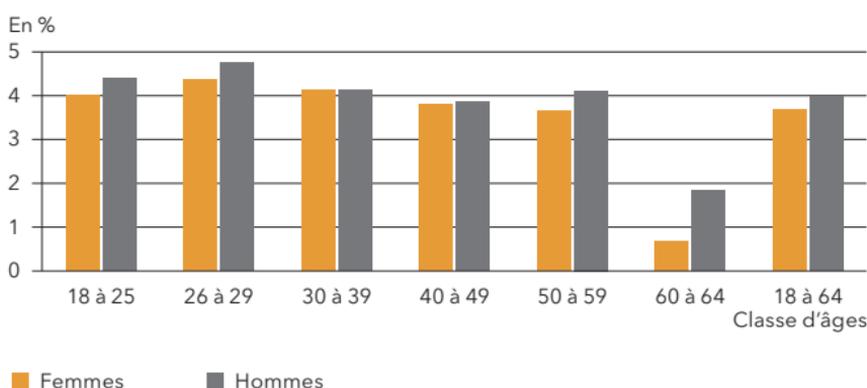
Dernier filet social, le Revenu d'insertion (RI) - ou aide sociale au sens strict - a pour but de garantir le minimum vital, soit le montant permettant de couvrir les besoins primaires d'un individu (accès au logement, à la santé, etc.). Fin 2017, 9842 hommes et 9003 femmes dépendent du RI pour subvenir à leurs besoins. Alors qu'en 2012, la part des personnes au bénéfice du RI dans le canton n'était pas significativement différente entre les femmes (3,7%) et les hommes (3,6%), elle est légèrement supérieure pour les hommes en 2017 (4,0% contre 3,7% pour les femmes). Cette différence est davantage marquée pour les personnes de moins de 30 ans et pour les personnes en fin de carrière.

Des aides ciblées sur les familles et avant le passage à la retraite

Ce changement reflète l'évolution des politiques sociales vaudoises. Depuis 2011, deux dispositifs sociaux ont été introduits pour éviter le recours au RI: les Prestations complémentaires pour familles (PC Familles) pour pallier les faibles revenus des familles qui travaillent, et la Rente-pont octroyée dès 62 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes pour pallier l'absence d'emploi et des indemnités de chômage faibles ou nulles avant le passage à la retraite.

La mise en œuvre de ces deux dispositifs explique en partie la surreprésentation des personnes seules au RI (71 % des ménages bénéficiaires du RI sont des ménages d'une seule personne et, parmi ces personnes seules, 62 % sont des hommes). Cela contribue également à expliquer la faible part d'hommes et de femmes âgés de 60 à 64 ans qui ont recours au RI (seule catégorie d'âges pour laquelle cette part a diminué ces dernières années).

PART DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INSERTION SELON LA CLASSE D'ÂGES, VAUD, 2017



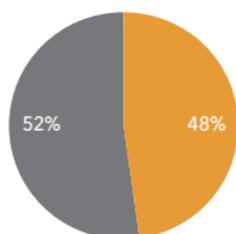
SOURCE: SPAS

Précarité liée au parcours de vie: une pauvreté féminine au moment de la parentalité...

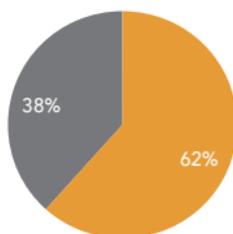
Élever seul des enfants représente un risque de pauvreté et cette situation concerne majoritairement les femmes. Les familles monoparentales avec enfants mineurs sont surreprésentées dans les dispositifs sociaux qui leur sont ouverts. En 2016, elles représentent 15 % de l'ensemble des ménages ayant recours au RI et 42 % des ménages bénéficiaires de PC Familles, contre 7,5 % des ménages privés vaudois. Dans ces deux dispositifs, plus de 90 % des familles monoparentales sont constituées d'une femme seule avec enfants.

BÉNÉFICIAIRES DES PRINCIPALES AIDES SOCIALES¹ SELON LE SEXE, VAUD

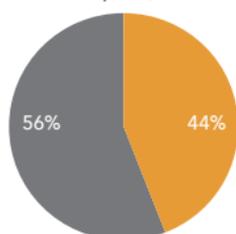
Revenu d'insertion, 2017



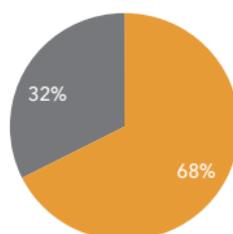
PC Familles, 2016



Rente-pont, 2016



PC AV, 2017



■ Femmes ■ Hommes

¹ Revenu d'insertion et PC Famille: 18-64 ans. Rente-pont: femmes 62-65 ans, hommes 63-65 ans. PC AV: femmes 64 et plus, hommes 65 ans et plus.

SOURCE: SPAS/SASH

...masculine avant le passage à la retraite...

A partir de 50 ans, les hommes ont davantage recours au RI que les femmes: ils sont 3,5 % contre 2,8 % pour les femmes du même âge en 2017. Un moins bon état de santé combiné à un bas niveau de formation et au fait de vivre seul les exposeraient davantage que les femmes à la précarité en fin de carrière. Les hommes sont également en majorité à bénéficier de la Rente-pont (56 % en moyenne entre 2011 et 2016).

...et à nouveau féminine à l'âge de la retraite

En décembre 2017, le taux de bénéficiaires de prestations complémentaires annuelles à l'Assurance vieillesse (PC AV) est de 14% pour les femmes et 9,4% pour les hommes. La principale raison du taux plus élevé chez les premières est leur moindre participation au marché du travail - interruption de carrière - et des rémunérations inférieures. Cela se traduit par une situation financière plus précaire à la retraite.

Les femmes demeurent surreprésentées parmi les personnes sans emploi. Malgré la progression de l'activité professionnelle féminine, le maintien en emploi des femmes sur le marché du travail ne va pas de soi, en particulier pour les mères. La maternité, lorsqu'elle entraîne une interruption ou une diminution durable de l'activité lucrative, pénalise les femmes sur le marché de l'emploi et, à terme, leur prévoyance vieillesse.

Plus souvent concernées par la monoparentalité, les femmes sont par ailleurs davantage exposées à la pauvreté que les hommes. Si la parentalité conforte l'emploi des hommes, elle peut entraîner pour les femmes précarité voire pauvreté, aussi bien pendant la vie active qu'à la retraite.

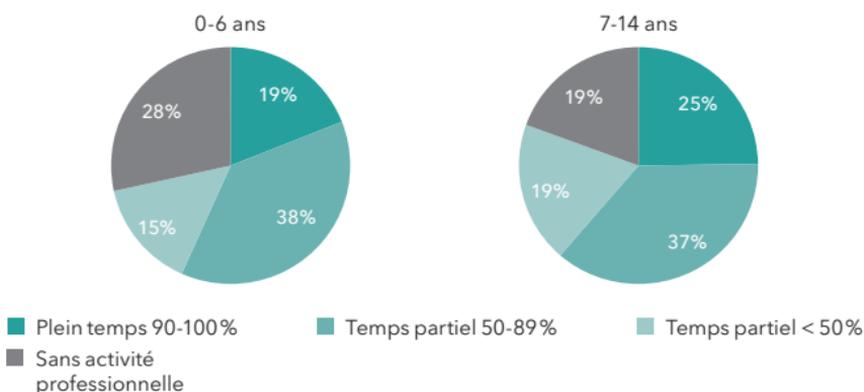
CONCILIATION EMPLOI ET FAMILLE

La répartition des activités professionnelle et domestique au sein du ménage est un indicateur du niveau d'égalité entre les sexes. La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, défi sociétal et individuel, est une réalité à laquelle est confrontée un nombre croissant d'individus. De plus en plus de femmes aspirent à s'investir davantage dans le monde du travail rémunéré et toujours plus d'hommes souhaitent s'impliquer davantage dans l'éducation des enfants.

Trois mères de jeunes enfants sur dix sans activité professionnelle

Au sein des couples avec enfants de moins de 15 ans, 91 % des pères et 74 % des mères exercent une activité professionnelle en 2017. Si 84 % des pères sont occupés à plein temps, seules 23 % des mères le sont. En revanche, 54 % des mères travaillent à temps partiel, contre 9 % des pères. La situation professionnelle des mères dépend en partie de l'âge du dernier enfant. La part des femmes non actives professionnellement est la plus élevée dans les familles avec de jeunes enfants; elle se monte en effet à 28 % dans les couples où le dernier-né a moins de 7 ans, contre 19 % lorsqu'il a entre 7 et 14 ans (moyenne 2015-2017). Dans ces familles, les mères sont 25 % à travailler à plein temps, alors qu'elles ne sont que 19 % dans ce cas lorsque le benjamin a moins de 7 ans. Les mères élevant seules des enfants de moins de 15 ans sont proportionnellement plus nombreuses à travailler à plein temps (34 %, moyenne 2015-2017).

SITUATION PROFESSIONNELLE DES MÈRES¹ AVEC PARTENAIRE SELON L'ÂGE DU PLUS JEUNE ENFANT, VAUD, MOYENNE 2015-2017



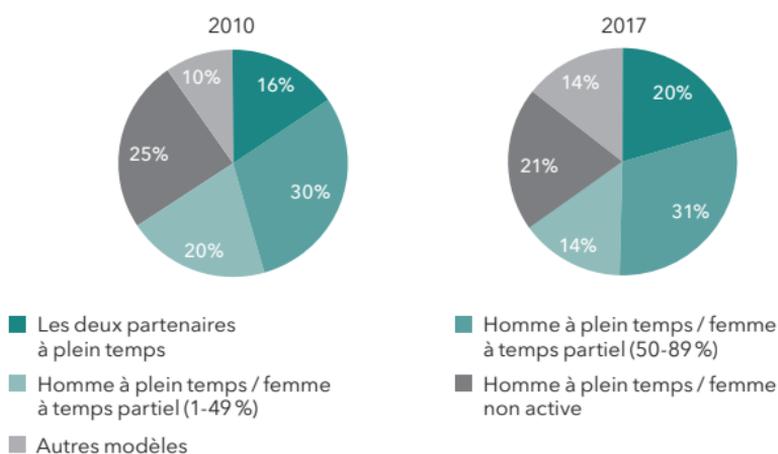
¹ Sans les personnes au chômage.

Modèles d'activité professionnelle dans les couples

La répartition du travail rémunéré, à l'image du travail domestique, a beaucoup évolué durant les dernières décennies au sein des couples avec enfants de moins de 15 ans. Toutefois, c'est encore essentiellement la mère qui réduit son taux d'occupation ou renonce (temporairement ou durablement) à exercer une activité professionnelle.

En 2017, un couple avec enfants de moins de 15 ans sur cinq vit selon le modèle dit traditionnel - homme actif à plein temps et femme sans activité rémunérée - contre un sur quatre en 2010. Le modèle dominant aujourd'hui est celui dans lequel le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel (45%), le plus souvent entre 50 et 89% (31%).

MODÈLES D'ACTIVITÉ DANS LES COUPLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS, VAUD



SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Les tendances les plus récentes vont vers des modèles égalitaires où les deux parents travaillent à un même taux d'occupation. Ainsi, la part des familles où le père et la mère exercent leur activité à plein temps est passée de 16% à 20% entre 2010 et 2017. De même, les familles dans lesquelles les deux parents travaillent à temps partiel forment une minorité de plus en plus visible (7% en 2017, contre 2% en 2010).

Le travail rémunéré au sein des ménages vaudois se répartit de manière plus égalitaire qu'en moyenne nationale. D'une part, les familles dans lesquelles les deux parents travaillent à plein temps sont proportionnellement plus nombreuses dans le

canton et, d'autre part, le taux d'occupation des mères vaudoises est plus élevé qu'en moyenne suisse.

Deux tiers des femmes perçoivent négativement l'arrivée d'un enfant pour leur carrière

La conciliation entre emploi et famille repose davantage sur les femmes que sur les hommes. Ce constat se reflète notamment dans les effets attendus de l'arrivée d'un (autre) enfant. Si 36% des Vaudois âgés de 20 à 39 ans estiment qu'un (autre) enfant aurait des conséquences négatives sur leurs perspectives professionnelles, ce chiffre atteint 65% chez les Vaudoises du même âge.

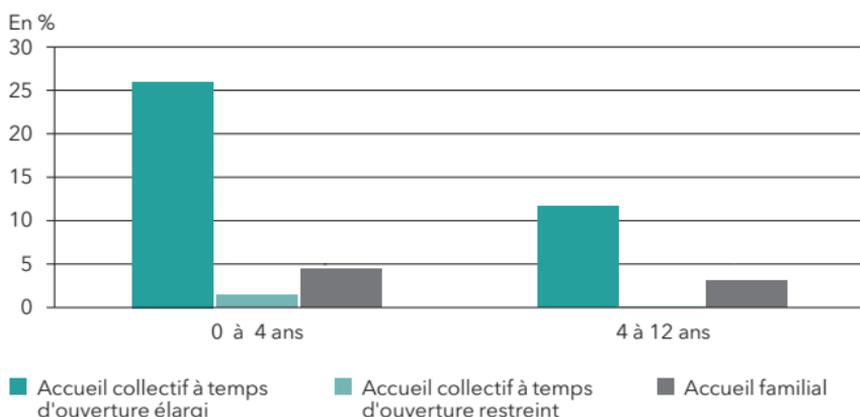
Accueil de jour des enfants: collectif ou familial

Développer l'offre en matière d'accueil de jour a une influence positive sur le taux d'occupation féminin, le nombre de femmes actives et la répartition du travail rémunéré et domestique au sein des couples. L'accueil de jour comprend l'accueil collectif (crèches, garderies, unités d'accueil pour écoliers) et l'accueil familial (accueillantes en milieu familial).

Deux fois plus d'offre pour les moins de quatre ans

Entre 2010 et 2017, dans le canton de Vaud, le nombre de places créées en accueil collectif atteint 7700. L'offre est 2,2 fois supérieure pour les enfants en âge préscolaire (moins de 4 ans)

TAUX DE COUVERTURE¹ EN ACCUEIL DE JOUR SELON LE GROUPE D'ÂGES, VAUD, 2017



¹ Nombre de places offertes à plein temps rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population.

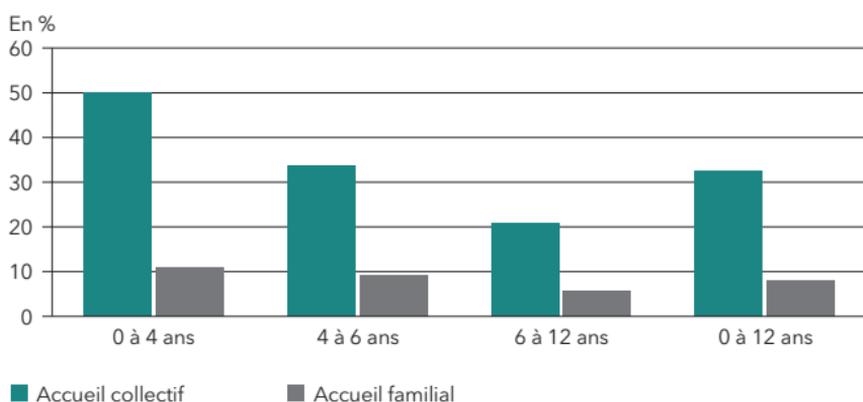
que pour les enfants scolarisés jusqu'à 12 ans (parascolaire). En accueil collectif préscolaire, les moins de 4 ans disposent de 26,2 places à plein temps pour 100 enfants dans les structures à temps d'ouverture élargi. En complément de ces places compatibles avec une activité professionnelle à plein temps des parents, les places offertes par les structures à temps d'ouverture restreint représentent 1,4 place à plein temps pour 100 enfants d'âge préscolaire. Les 1514 accueillantes en milieu familial agréées dans le canton proposent quant à elles 4,6 places à plein temps pour 100 enfants de moins de 4 ans¹.

Au niveau parascolaire, les structures d'accueil collectif offrent 11,8 places à plein temps pour 100 élèves de 4 à 12 ans. Ce sont les plus jeunes (4 à 6 ans) qui disposent de l'offre la plus élevée (18,5 places), alors que les 10 à 12 ans ne bénéficient que de 1,5 place pour 100 enfants. En complément de l'offre en accueil collectif, les élèves disposent de 2,7 places pour 100 enfants en accueil familial.

Préférence pour l'accueil collectif

En novembre 2017, 41% des enfants de moins de 12 ans ont fréquenté une institution d'accueil collectif ou ont été gardés par une accueillante en milieu familial. Une nette majorité

TAUX DE RECOURS¹ EN ACCUEIL DE JOUR SELON LE GROUPE D'ÂGES, VAUD, 2017



¹ Enfants ayant fréquenté une institution d'accueil collectif ou ayant été gardés par une maman de jour.

SOURCE: StatVD, Enquête sur l'accueil de jour des enfants

¹ Les places à plein temps en accueil familial, dont le calcul est possible seulement depuis 2016, sont obtenues en divisant les heures facturées par le nombre d'heures correspondant à une place à plein temps.

d'entre eux (80 %) ont été pris en charge par une institution. Ce sont les moins de 4 ans qui sont les plus nombreux à recourir aux solutions d'accueil de jour, avec un taux qui atteint 61 %. Parmi eux, plus de huit enfants sur dix fréquentent une structure d'accueil collectif et moins d'un sur cinq est pris en charge par une accueillante en milieu familial.

Les élèves de 4 à 12 ans sont deux fois moins nombreux (31 %) que les plus jeunes à utiliser l'offre en accueil de jour. Plus des trois quarts d'entre eux (78 %) fréquentent une structure d'accueil collectif, les autres se rendent chez une accueillante en milieu familial.

Quel que soit l'âge des enfants, l'offre en accueil collectif est nettement plus élevée que celle en accueil familial. Elle correspond en outre à la préférence des parents vaudois, en particulier pour les enfants en âge préscolaire.

L'avis du BEFH

La répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre les sexes demeure encore très inégale. L'écart diminue lentement parmi les parents des générations actuelles. Les femmes sont davantage concernées par le cumul de l'activité professionnelle et familiale. Ce sont principalement elles qui baissent leur taux d'occupation. Le travail de *care*, qui regroupe notamment la garde d'enfants, l'aide pour l'entretien personnel ou l'aide pour les tâches ménagères auprès de personnes tributaires de soins, reste encore essentiellement une affaire de femmes.

TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

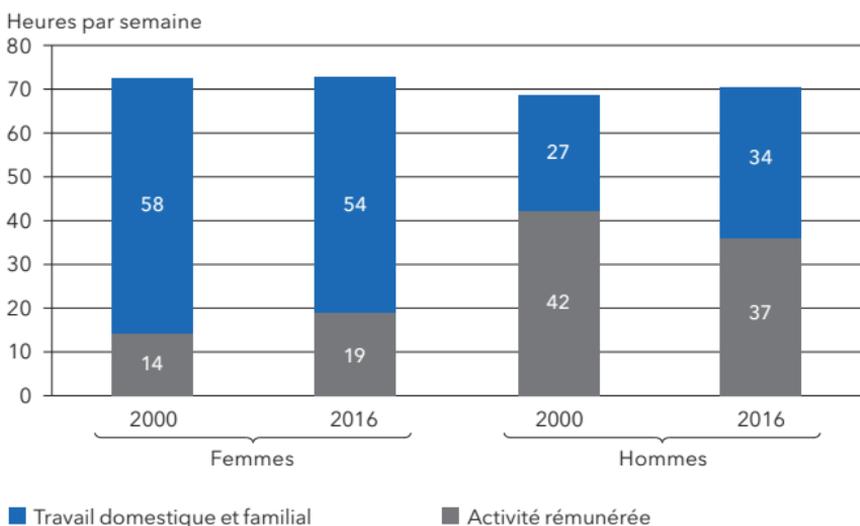
Nombreuses sont les activités non rémunérées dont notre société ne pourrait se passer: tâches ménagères ou éducatives, vie associative, soutien aux proches âgés, etc. Dans ce domaine également, des inégalités entre les sexes sont présentes.

L'engagement familial des jeunes pères progresse

Au sein des couples avec enfants, la répartition entre le travail domestique et professionnel reste très inégalitaire dans le canton de Vaud, même si la charge de travail totale est comparable pour les deux sexes (plus de 70 heures hebdomadaires). Ainsi, en 2016, les mères d'enfants de moins de 15 ans consacrent près de trois quarts de leur temps au travail domestique et familial (54 heures), alors que leurs partenaires y passent près de la moitié de leur temps (48 %, soit 34 heures).

Depuis le début des années 2000, les femmes dont le plus jeune enfant a moins de 15 ans ont accru leur participation au travail rémunéré à hauteur de 5 heures par semaine, allégeant d'autant leur charge de travail domestique et familial. En 2016, leur investissement dans le travail rémunéré représente 54 % de celui des hommes, contre seulement 34 % en 2000.

TRAVAIL DOMESTIQUE ET ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE DES COUPLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS, VAUD



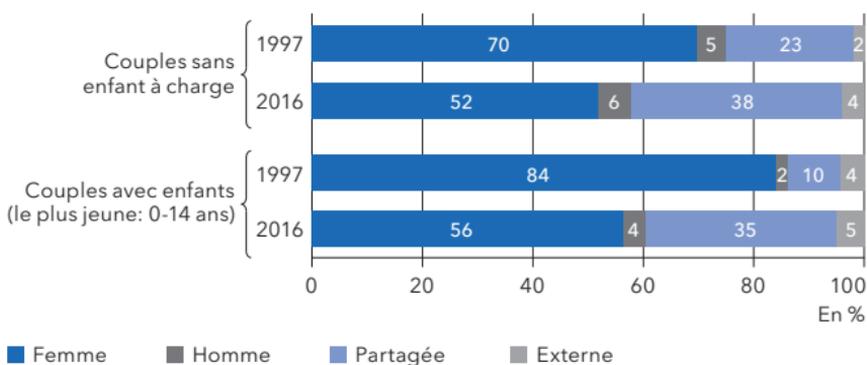
SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

De leur côté, les pères ont augmenté de 7 heures par semaine leur contribution aux tâches domestiques et parentales, tout en réduisant de 6 heures leur investissement sur le plan professionnel. Le travail à temps partiel masculin a en effet fortement progressé durant cette période : à l'échelle nationale, alors que seuls 4% des pères actifs occupés travaillaient à temps partiel en 2000, ils sont 12% à opter pour cette forme d'emploi en 2017.

Tâches domestiques : une responsabilité féminine

Dans le canton de Vaud, 56% des femmes vivant en couple avec des enfants de moins de 15 ans assument seules la responsabilité du travail domestique en 2016. La proportion est de 52% parmi les couples sans enfant à charge. Ces derniers, notamment les jeunes et les retraités, sont les plus nombreux à se partager la responsabilité des tâches ménagères. Entre 1997 et 2016, on observe pour tous les couples un recul de la responsabilité exclusivement féminine, au profit de la responsabilité partagée du travail domestique. Au sein des couples avec enfants, la responsabilité assumée uniquement par la femme a baissé au profit de la responsabilité partagée, qui a plus que triplé en vingt ans.

RESPONSABILITÉ PRINCIPALE DU TRAVAIL DOMESTIQUE DANS LES COUPLES, VAUD



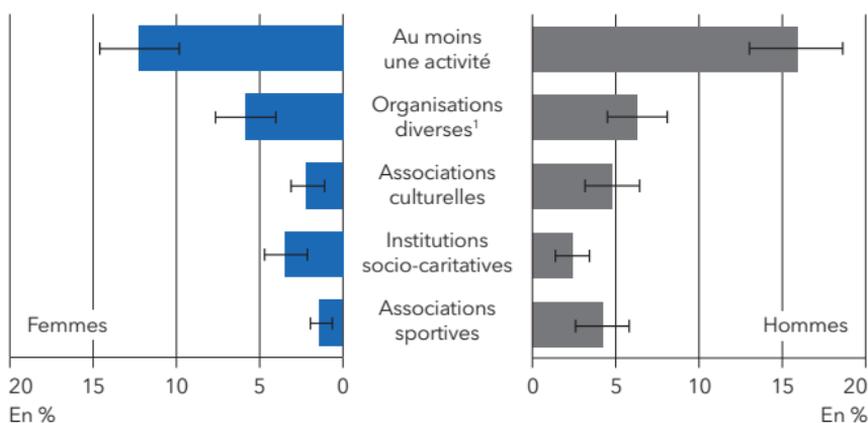
SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'enquête sur les familles et les générations de 2013 montre que la satisfaction dans la répartition de ces tâches présente de grandes disparités entre femmes et hommes, d'autant plus si le ménage compte un enfant de moins de 15 ans. Ainsi, dans le canton de Vaud, alors que 56% des pères se disent très satisfaits de la répartition effective, seules 22% des mères le sont. Elles sont 44% à se déclarer plutôt satisfaites.

Bénévolat : ils s'investissent dans les associations culturelles ou sportives, elles, dans les soins aux proches

L'engagement bénévole dans le cadre d'associations est plus une affaire d'hommes que de femmes. Si les différences mesurées dans le canton de Vaud ne sont pas significatives en raison du nombre trop faible de personnes interrogées, elles se confirment toutefois à l'échelle nationale. Ainsi, en Suisse, les femmes s'investissent davantage dans des institutions socio-caritatives, tandis que les hommes sont plus souvent actifs dans le monde associatif culturel ou sportif.

TRAVAIL BÉNÉVOLE ORGANISÉ : TAUX DE PARTICIPATION, VAUD, 2016



— Intervalle de confiance à 95%

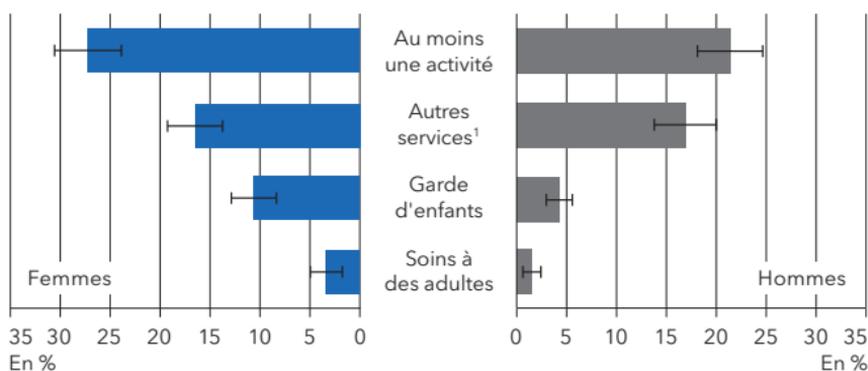
¹ Institutions religieuses/Associations culturelles, de défense d'intérêts/Services publics (dont pompiers)/Politique.

SOURCE : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

En Suisse, le bénévolat informel, à savoir l'assistance à des parents âgés ou à des connaissances¹, repose davantage sur l'implication des femmes que des hommes. Les soins à des adultes ainsi que la garde d'enfants sont les activités bénévoles dans lesquelles les femmes sont le plus surreprésentées.

¹ Prestations non rémunérées fournies à titre volontaire à des ménages tiers.

TRAVAIL BÉNÉVOLE INFORMEL : TAUX DE PARTICIPATION, VAUD, 2016



— Intervalle de confiance à 95%

¹ Travaux ménagers, transport, jardinage, etc.

SOURCE : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'avis du BEFH

Les femmes consacrent toujours davantage d'heures au travail domestique que les hommes, alors que leur investissement dans la sphère professionnelle ne cesse d'augmenter. La progression de la participation masculine au travail domestique est particulièrement lente. La prise en charge du travail domestique reste majoritairement l'affaire des femmes. Par ailleurs, l'engagement bénévole féminin s'inscrit dans la prolongation du travail effectué dans le foyer (soins aux proches), travail dont les compétences sont par ailleurs faiblement reconnues sur le marché du travail, contrairement au bénévolat masculin qui concerne principalement les associations sportives ou culturelles.

FAMILLE

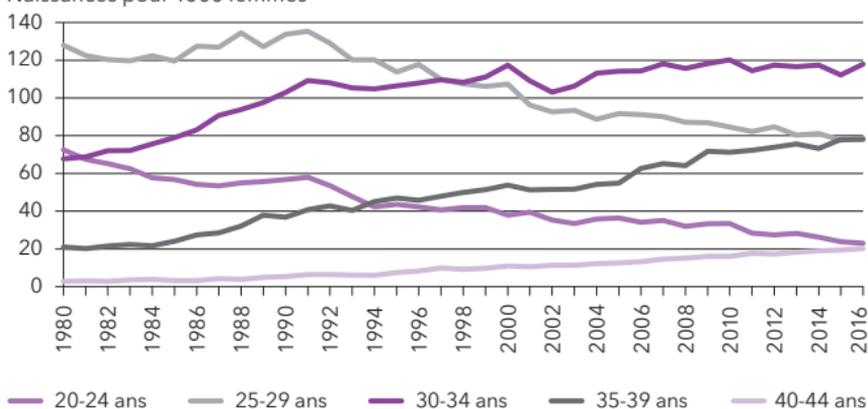
La vie de famille a connu de profondes mutations depuis les dernières décennies. Le mariage et l'arrivée des enfants sont plus tardifs et les naissances hors mariage toujours plus fréquentes. On rencontre davantage de couples en union libre, de ménages monoparentaux et de familles recomposées. Femmes et hommes se distinguent dans leur mode de vie surtout aux âges élevés : tandis que les hommes restent souvent en couple jusqu'à la fin de leur vie, les femmes, plus fréquemment veuves, vivent plus souvent seules ou dans une résidence pour personnes âgées.

Une moyenne de 1,61 enfant par femme

A l'exception du baby-boom de l'après-guerre et de brèves périodes de hausse des naissances, la fécondité a notablement diminué depuis la fin du XIX^e siècle, passant en dessous du seuil de renouvellement des générations (estimé à 2,1 enfants par femme). Le nombre moyen d'enfants par femme oscille dans une fourchette allant de 1,4 à 1,8 depuis le début des années septante dans le canton, alors qu'il s'élevait à 3,7 en 1900.

FÉCONDITÉ DES FEMMES PAR CLASSE D'ÂGES¹, VAUD

Naissances pour 1000 femmes



¹ Les taux de fécondité des femmes de 15-19 ans et de 45-49 ans ne sont pas représentés car ils sont proches de zéro.

SOURCE: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT), calculs StatVD.

Après un creux en 2002, la fécondité est repartie à la hausse depuis quelques années. Le nombre moyen d'enfants par femme est passé, dans le canton, de 1,49 en 2002 à 1,61 en 2016. Cette augmentation s'interprète, au moins partiellement, comme une conséquence du report de la maternité : la progression est plus

marquée chez les femmes de 35 ans et plus, soit celles qui ont repoussé de quelques années le moment de devenir mères. A l'opposé, la fécondité a reculé pour les moins de trente ans.

La parentalité est plus tardive

L'arrivée des enfants dans les couples est plus tardive aujourd'hui qu'il y a vingt ans ; deux tiers des femmes (69%) ayant accouché en 2016 sont âgées de 30 ans et plus, contre 53% en 1996. L'âge moyen à la maternité s'élève aujourd'hui à 31,9 ans contre 29,7 ans en 1996.

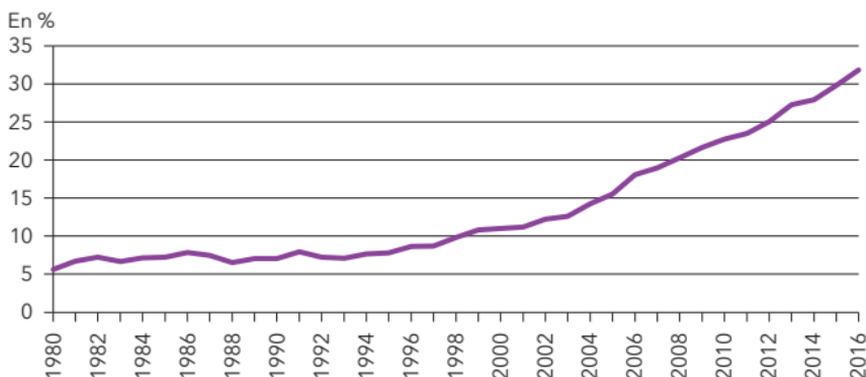
Les hommes sont en général plus âgés que les femmes lors de la naissance des enfants, avec un écart de 3 ans en moyenne (35,0 ans en 2016). Huit hommes sur dix ont dépassé l'âge de 30 ans au moment de la naissance de leur enfant en 2016, et 7% avaient 45 ans ou plus. Comme pour les femmes, l'âge moyen à la paternité a suivi une tendance à la hausse avec le temps.

Le recul de l'âge à la parentalité traduit l'évolution des comportements sociaux ; la durée de formation s'est allongée, le niveau d'études des femmes a progressé et elles participent toujours plus activement au marché du travail. Ces facteurs ont contribué à prolonger la période de transition entre le départ du domicile parental et la formation d'une famille.

Trois naissances sur dix hors mariage

Toujours plus d'enfants naissent de parents non mariés : 32% des naissances sont concernées en 2016 dans le canton de Vaud, contre 11% en 2000 et 7% en 1990. Les reconnaissances

PART DES NAISSANCES HORS MARIAGE, VAUD



SOURCE: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT)

d'enfants par le père ont augmenté de façon symétrique. Toutefois, la formation d'une famille reste étroitement liée au mariage et beaucoup de parents officialisent leur union par la suite. En 2016, 6 % des naissances ont eu lieu dans les six mois suivant le mariage des parents. Par ailleurs, 18 % des couples qui se sont unis en 2016 avaient déjà un ou plusieurs enfants communs.

Mariage en perte de vitesse

Conséquence de l'évolution des comportements, la tendance actuelle est aux unions libres et aux mariages toujours plus tardifs. En 2016, l'âge moyen au premier mariage est de 32 ans pour les hommes et de 30 ans pour les femmes ; il a augmenté d'un an et demi par rapport à 2000 et de cinq ans et demi par rapport à 1970. Au sein de la population âgée de 50 ans, la proportion de personnes mariées décline : de 76 % en 2000 à 69 % aujourd'hui chez les hommes et de 69 % à 65 % chez les femmes.

Signe des temps également, on observe durant les seize dernières années une hausse de la proportion des personnes divorcées (dont six sur dix sont des femmes), qui est passée de 6 % à 8 %. En revanche, les personnes veuves (dont huit sur dix sont des femmes) ont reculé de 6 % à 4 %, effet probable à la fois des progrès dans l'espérance de vie (allongement global ; réduction de l'écart entre les sexes) et de l'augmentation des divorces et des unions libres.

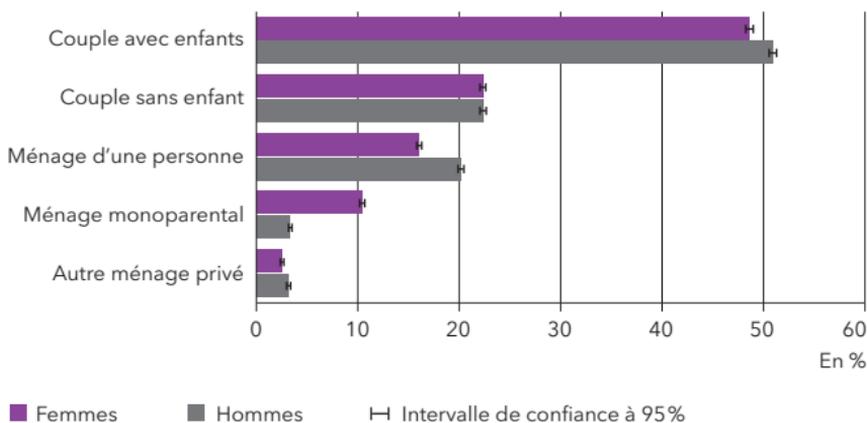
Ménages monoparentaux: davantage de femmes

Entre 25 et 64 ans, près de la moitié de la population vit en couple avec des enfants (49 %, moyenne 2012-2016) ; moins d'un quart vit en couple sans enfant (23 %) et 18 % seuls. Parmi les personnes en couple, 19 % vivent en union libre (13 % de la population) ; la part est plus importante s'il n'y a pas d'enfant (35 % contre 11 %). On peut estimer à 7 % la part de personnes vivant dans une famille recomposée parmi les personnes en couple avec enfants de moins de 25 ans. Les personnes vivant en couple de même sexe représentent une très faible minorité (moins de 2 % de la population vivant en couple).

Entre 25 et 64 ans, femmes et hommes se répartissent de manière similaire dans les différents types de ménages, excepté dans les ménages monoparentaux, où la surreprésentation féminine est nette (11 % des femmes contre 4 % des

hommes) et dans les ménages de personnes seules, parmi lesquels les hommes sont plus nombreux (20 % contre 16 %). Après un divorce ou une séparation, les femmes ont en effet plus souvent la garde des enfants. Par ailleurs, elles se remarient un peu moins fréquemment : en 2016, 20 % des mariages sont des remariages de femmes et 25 % sont des remariages d'hommes.

PERSONNES ÂGÉES DE 25 À 64 ANS SELON LE TYPE DE MÉNAGE, VAUD, MOYENNE 2012-2016



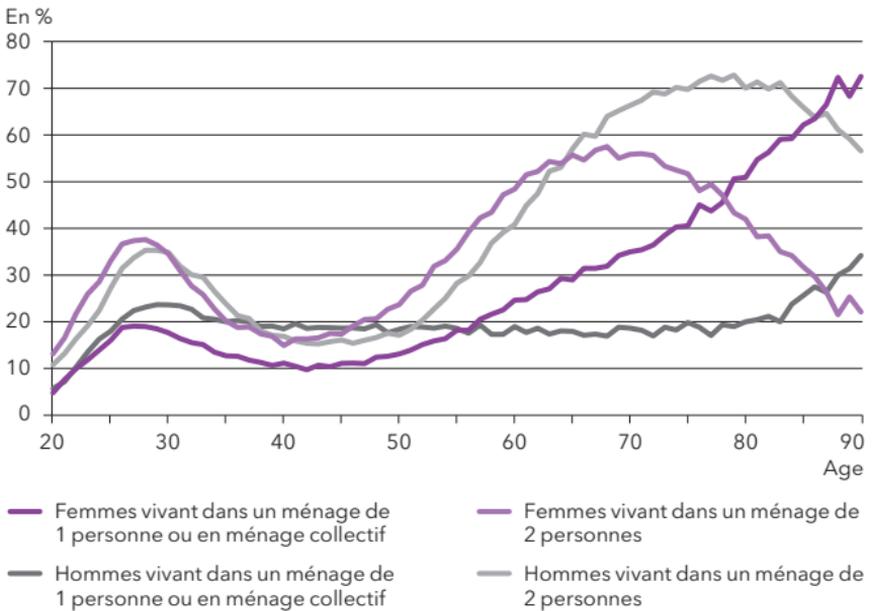
SOURCE: OFS, Relevé structurel (RS)

A plus de 80 ans, les hommes vivent en couple, les femmes seules ou en ménage collectif

Aux âges élevés, les femmes vivent plus fréquemment seules que les hommes. Elles sont plus nombreuses à survivre à leur conjoint : d'une part, leur espérance de vie est plus longue, d'autre part, elles sont généralement plus jeunes que leur époux. Parmi les plus de 80 ans vivant dans un ménage privé, deux tiers des femmes vivent seules contre un homme sur quatre (63 % contre 25 %). En outre, les femmes vivent plus fréquemment en institution (établissement médico-social notamment) : parmi les 6700 pensionnaires d'institutions du canton en 2016, 71 % sont des femmes.

De leur côté, les hommes âgés vivent majoritairement dans des ménages de deux personnes (66 % des plus de 80 ans contre 31 % des femmes), ce qui a, en outre, un impact positif sur la possibilité de rester vivre chez soi.

POPULATION RÉSIDANTE SELON LA TAILLE DU MÉNAGE, VAUD, 2016



SOURCE: OFS, Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

La maternité survient de plus en plus souvent au début de la trentaine, au moment même où une carrière professionnelle décolle. Les responsabilités familiales assumées majoritairement par les femmes entrent alors en concurrence avec les exigences professionnelles, ce qui entraîne une part non négligeable de femmes n'ayant pas d'enfant, en particulier parmi les diplômées du tertiaire (hautes écoles). Par ailleurs, la monoparentalité est une situation à prédominance féminine qui comporte de nombreux risques financiers, notamment au regard des disparités salariales persistantes entre les femmes et les hommes.

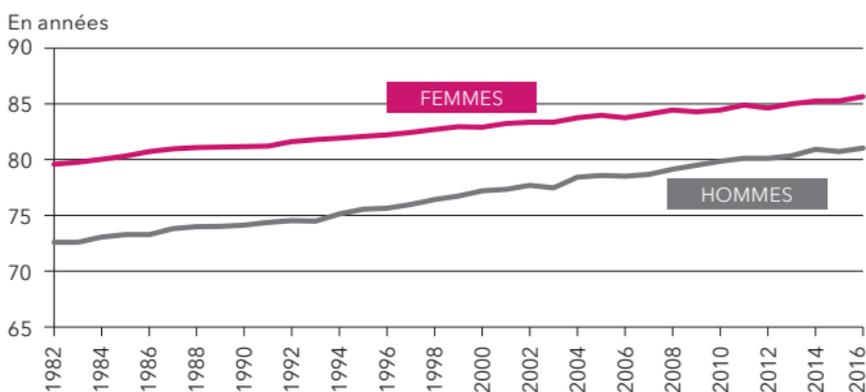
SANTÉ

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter, notamment grâce aux progrès médicaux, à l'amélioration de la prise en charge et aux effets positifs de la prévention. Les femmes adoptent en général de meilleurs comportements en matière de santé que les hommes.

Les femmes vivent cinq ans de plus que les hommes

Les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes (86 ans contre 81 dans le canton de Vaud, moyenne 2015-2016), un écart généralement attribué à des différences comportementales, à une moindre exposition aux risques, à un meilleur suivi médical, ainsi qu'à un avantage génétique. Depuis une vingtaine d'années, l'écart de l'espérance de vie entre les sexes diminue : de 6,6 ans en 1996, il n'est plus que de 4,6 ans.

ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE, VAUD



SOURCE: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT), calculs StatVD

Des jeunes femmes moins souvent en très bonne santé

Selon la dernière Enquête suisse sur la santé de 2012, 40% de la population vaudoise s'estime en très bonne santé, 54% en bonne ou assez bonne santé et 6% en mauvaise santé. Sans surprise, plus on est âgé, moins on se considère en bonne santé. Les jeunes femmes (15-29 ans) jugent toutefois plus négativement leur état de santé que les jeunes hommes, la qualifiant nettement moins souvent de «très bonne» (47% contre 66%), préférant ne l'estimer que «bonne ou assez bonne» (52% contre 34%).

Des jeunes femmes moins actives physiquement que les jeunes hommes...

La majorité des Vaudoises comme des Vaudois sont actifs physiquement¹, mais ces derniers le sont en plus grande proportion (71 % contre 57 % des femmes). En 2012, c'est notamment parmi les jeunes de 15 à 29 ans que la différence est la plus marquée : 85 % des hommes sont actifs à cet âge contre 65 % des femmes.

... mais moins souvent en surpoids

Le surpoids ou l'obésité concerne par contre davantage les hommes (45 % contre 29 % des femmes) et augmente avec l'âge : au-delà de 64 ans, une femme sur deux et deux hommes sur trois sont concernés. A l'inverse, l'insuffisance pondérale est un phénomène qui touche essentiellement les femmes (7 %) et plus particulièrement les jeunes. En 2012, 15 % des femmes âgées entre 15 et 29 ans souffraient de ce trouble (contre 2 % des hommes du même âge).

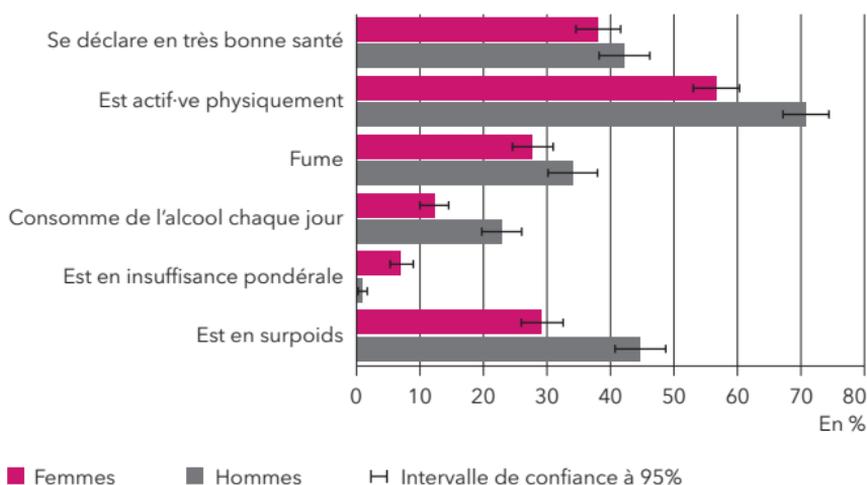
Tabagisme et consommation d'alcool moindres chez les femmes

En 2012, 28 % des Vaudoises et 34 % des Vaudois fument, une proportion légèrement plus élevée qu'en moyenne suisse (respectivement 24 % et 32 %). La moitié des Vaudoises (53 %) n'ont jamais fumé (42 % des Vaudois) et 20 % sont des ex-fumeuses (24 % des hommes). Avec l'âge, la part de la population qui fume baisse, tant pour les femmes que pour les hommes.

Parmi les femmes, 27 % ne boivent jamais d'alcool, une proportion significativement supérieure à celle des hommes (12 %). Plus souvent abstinentes, elles sont également plus rarement des consommatrices quotidiennes : 12 % des femmes boivent de l'alcool chaque jour, contre 23 % des hommes.

¹ Etre actif physiquement se réfère à toute activité entraînant transpiration et/ou essoufflement. Ce critère répond aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique.

ÉTAT DE SANTÉ ET COMPORTEMENT, VAUD, 2012



SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la santé (ESS)

L'avis du BEFH

Le rapport au corps continue à être différent selon que l'on est une femme ou un homme. L'insuffisance pondérale concerne davantage les femmes que les hommes, un constat qui fait écho aux stéréotypes concernant l'aspect physique féminin. Les femmes font moins de sport que les hommes. Cet écart est probablement lié au manque de temps pour soi, denrée rare pour de nombreuses mères de famille, ainsi qu'à une moindre offre publique d'activités sportives en comparaison de celle dont bénéficient les hommes.

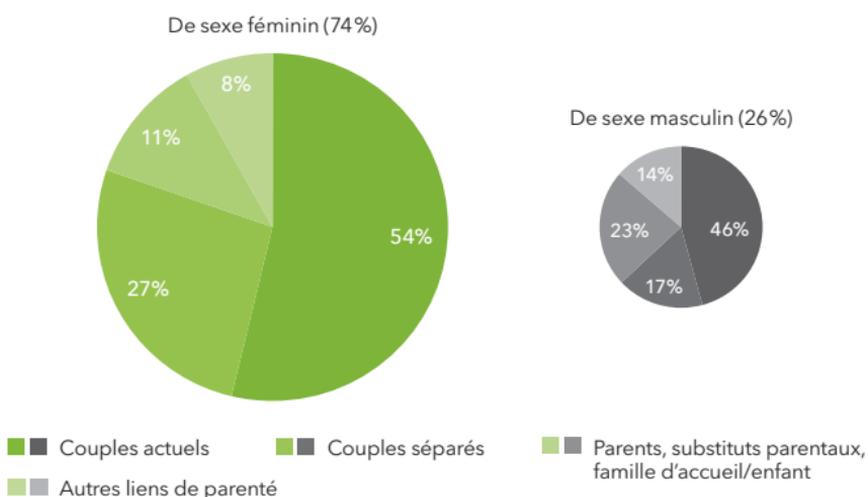
VIOLENCE DOMESTIQUE

La violence domestique comprend tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique, ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du ménage. Elle comprend notamment les violences dans le couple, soit les violences survenant entre partenaires ou ex-partenaires faisant ou ayant fait ménage commun.

Environ 4 cas de violence domestique enregistrés par jour

En 2017, 1371 cas de violence domestique ont été enregistrés par les polices vaudoises, soit près de 4 par jour. Cela représente 2894 infractions et 45% de toutes les infractions de violence en général. Huit infractions sur dix sont survenues dans une relation de couple (56% au sein d'un couple actuel et 24% après une séparation), 13% au sein d'une relation entre parents, substituts parentaux et enfants, et 7% au sein d'autres liens de parenté.

VICTIMES DE VIOLENCE DOMESTIQUE SELON LE SEXE ET LE TYPE DE RELATION, VAUD, 2017



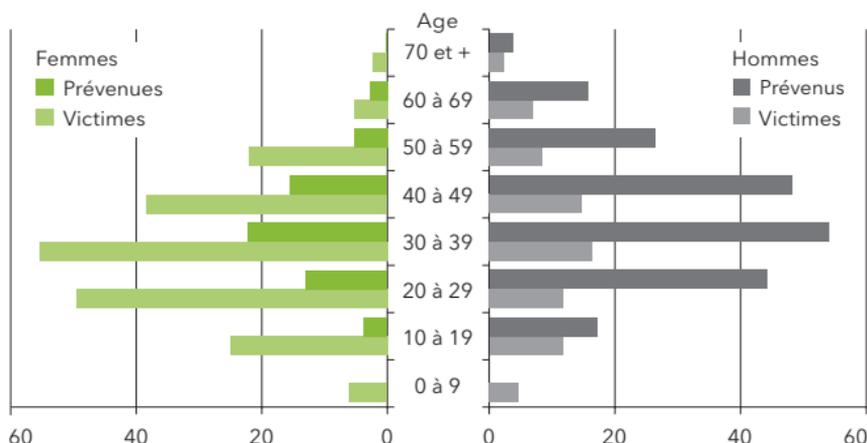
SOURCE: OFS, Statistique policière de la criminalité

Près de 3 infractions de violence domestique sur 5 relèvent de la violence psychique et 2 sur 5 de violences physiques, le reste étant de la violence sexuelle (4%). Plus de 87% de l'ensemble des infractions de violence domestique sont le fait de trois infractions : les voies de fait (987 infractions), les menaces (648 infractions) et les injures (878 infractions).

Femmes entre 30 et 39 ans victimes de leur (ex-)partenaire

Environ trois quarts des victimes de violence domestique sont des femmes (74%) en 2017 ; elles sont 2,7 fois plus souvent touchées que les hommes (27,1 victimes pour 10000 habitant-e-s contre 10,1). En s'intéressant spécifiquement aux violences dans le couple, ce rapport est porté à 3,4 (21,8 femmes contre 6,4 hommes pour 10000 habitant-e-s). Le taux de victimes est le plus élevé pour les femmes entre 30 et 39 ans (55,5 victimes pour 10000 habitant-e-s), et presque la totalité (95%) d'entre elles ont subi la violence de la part de leur (ex-)partenaire.

TAUX DE VICTIMES/PRÉVENU-E-S¹ DE VIOLENCE DOMESTIQUE SELON LE SEXE ET L'ÂGE, VAUD, 2017



¹ Pour 10000 habitant-e-s.

SOURCE: OFS, Statistique policière de la criminalité

La violence domestique peut conduire à l'homicide

Dans le canton de Vaud, 3 des 6 homicides ayant eu lieu en 2017, ont été commis sur des femmes par leur partenaire ou ex-partenaire. Entre 2009 et 2016, les homicides au sein de la sphère domestique ont représenté 34% de l'ensemble des homicides enregistrés en Suisse, et la relation de couple est deux fois plus fréquente que les liens de parenté.

Une loi pour protéger et prévenir la violence domestique

En 2017, le Grand Conseil a approuvé la Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique

(LOVD). Des mesures concrètes de protection des victimes et de prévention envers les auteur·e·s sont décrites. En plus d'expulsions immédiates du domicile des auteur·e·s de violence domestique, cette loi prévoit par exemple des entretiens socio-éducatifs.

La violence dans le couple se déroule sous la forme d'un cycle composé entre autres de périodes de tensions précédant les passages à l'acte, d'où l'importance de la prévention auprès de la population et des professionnel·le·s susceptibles d'être en contact avec les personnes concernées.

En 2017, un quart des cas de violence domestique ont abouti à une mesure d'expulsion. 142 auteur·e·s ont été orienté·e·s par la police au Centre Prévention de l'Ale (CPAle), soit dans environ 10% des cas. Un entretien socio-éducatif a été mené avec 67 auteur·e·s et 13 se sont engagé·e·s dans un programme. En matière de protection des victimes, le Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP) a hébergé 151 femmes et 153 enfants pour un séjour d'une durée moyenne de 55,5 jours en 2017. L'équipe de la consultation ambulatoire a reçu 1050 femmes et 27 couples.

Bien que les statistiques nous donnent un aperçu de la problématique, elles ne peuvent mettre en avant toute l'étendue du phénomène, trop de situations restant encore inconnues des polices vaudoises et des organismes d'aide.

REPRÉSENTATION POLITIQUE

Si les femmes constituent la majeure partie de la population en âge de voter (53 %), elles restent largement minoritaires dès qu'il s'agit d'accéder à un mandat politique. Mais cela ne tient pas au corps électoral, puisque la part des femmes élues est très proche de celle des candidates.

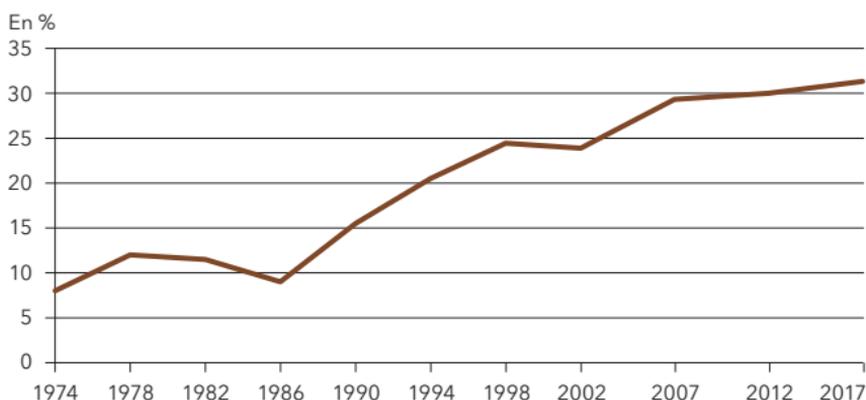
Entre 26 % et 31 % de femmes élues au niveau communal

A l'occasion des élections communales générales vaudoises de février 2016, les communes avec Conseil communal élu au système proportionnel – soit 57 communes – ont élu 31% de femmes à leur législatif pour 30% de candidates. Du côté des municipalités (exécutif), 26% de femmes ont été élues pour 24% de candidates parmi les 41 communes dont les élections ont été gérées par le système cantonal Votelec.

Vaud, sixième canton en termes d'élues cantonales

Lors des dernières élections cantonales d'avril 2017, le corps électoral vaudois a élu 31% de femmes au Grand Conseil, un taux légèrement inférieur à la proportion de candidates (34%). En comparaison intercantonale, Vaud se situe à la sixième place juste devant Bâle-Ville et derrière Berne, la palme revenant à Bâle-Campagne qui a élu 38% de femmes au parlement cantonal. La moyenne de l'ensemble des parlements cantonaux se situe à 27%.

PROPORTION DE FEMMES ÉLUES AU GRAND CONSEIL¹, VAUD



¹ Dès 2002, les élections ont lieu tous les cinq ans.

A la même échéance, le corps électoral vaudois a procédé à l'élection du Conseil d'Etat en reconduisant une majorité féminine (4 femmes et 3 hommes) acquise en 2012. L'année 2017 célèbre également le vingtième anniversaire de la première femme élue au Conseil d'Etat vaudois.

Un tiers des sièges vaudois au Conseil national occupés par des femmes

En 2015, à l'occasion des dernières élections fédérales, seules 6 femmes ont été élues (33%) parmi les 18 sièges vaudois au Conseil national (Chambre du peuple), contre 7 en 2011. La députation vaudoise se situe dans la moyenne nationale (32%) et fait mieux que ses voisins romands, Fribourg (29%), Genève (27%) ou encore le Valais (25%). Les cantons les plus égalitaires sont Schaffhouse (50%), Zurich, Berne, Lucerne, Bâle-Ville et Grisons (40% chacun). Soleure figure à l'autre bout de la chaîne avec 17% de femmes.

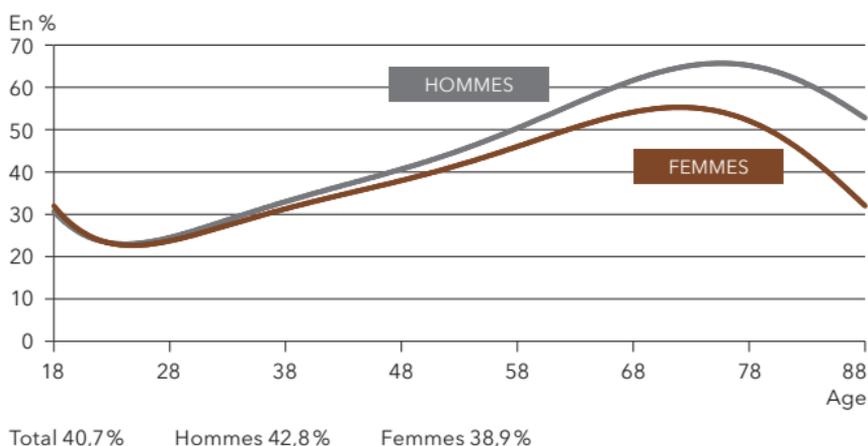
Au Conseil des Etats (Chambre des cantons), la candidate sortante a été réélue alors que le candidat sortant a perdu son siège au profit de son opposant, confirmant la parité femmes-hommes dans la représentation vaudoise. Dans l'ensemble, la chambre haute compte seulement 15% de femmes, seuls 8 cantons ayant élu une femme, Bâle-Ville remportant la palme avec une femme élue pour un siège au Conseil des Etats.

Après la première femme élue en 1984, le Conseil fédéral a compté dans ses rangs une majorité de 4 femmes durant une courte période (2010-2011), puis 3 femmes et 4 hommes de 2008 à 2015 et seulement 2 femmes depuis 2016 et l'élection de Guy Parmelin en remplacement d'Eveline Widmer-Schlumpf.

Participation au scrutin

Lors du scrutin du 30 avril 2017 consacré aux élections cantonales vaudoises (Grand Conseil et Conseil d'Etat), le taux de participation au scrutin a été de 41%. La participation des Vaudoises a été plus faible (39%) que celle des Vaudois (43%). C'est plus particulièrement au-delà de 50 ans que les femmes votent moins que les hommes, l'écart atteignant même 20 points pour les personnes de plus de 80 ans. Il ne semble pas s'agir d'un effet de génération, les statistiques à disposition montrant un écart comparable quinze ans auparavant.

TAUX DE PARTICIPATION SELON LE SEXE ET L'ÂGE, VAUD, SCRUTIN DU 30 AVRIL 2017



SOURCE: StatVD/SCL

Bien que le taux de participation aux scrutins ait progressé d'une dizaine de points lors de l'introduction du vote par correspondance généralisé en 2002, la participation des Vaudois·e·s demeure inférieure à la moyenne suisse. A titre d'exemple, lors des élections du Conseil national en 2015, le taux de participation s'est établi à 49% en moyenne nationale. Les taux les plus élevés ont été observés à Schaffhouse (63%), Valais et Obwald (60%) et Nidwald (59%). Seuls trois cantons ont fait moins bien que Vaud (43%): Neuchâtel et Glaris (42%) ainsi qu'Appenzell Rhodes-Intérieures (37%) qui ferme la marche.

L'avis du BEFH

Les Vaudoises disposent des droits de vote et d'éligibilité depuis 1959. La parité politique est encore loin, en particulier au niveau communal. Entre 2011 et 2017, la part d'élues aux exécutifs communaux passe de 22% à 26%. Au parlement cantonal, la progression est d'un point, avec 31% de députées en 2017. Seul l'exécutif cantonal semble réussir aux candidates féminines, avec quatre femmes sur sept membres depuis plusieurs années. Soixante ans après le vote sur le suffrage féminin, l'univers politique vaudois peine à faire une place aux femmes.

IMPRESSUM

© BEFH ET STATVD

www.vd.ch/egalite - www.stat.vd.ch

BEFH

RÉDACTRICE RESPONSABLE Maribel Rodriguez

RESPONSABLE D'ÉDITION Magdalena Rosende

STATVD

RÉDACTEUR RESPONSABLE Gilles Imhof

RESPONSABLE D'ÉDITION Amélie de Flaugergues

MISE EN PAGE Statistique Vaud

RÉDACTION Sylviane Brandt, Amélie de Flaugergues,

Laure Kaeser, Hugo Mabillard, Carole Martin,

Alexandre Oettli, Léna Pasche

GRAPHISME cullycully.studio

IMPRESSION Artgraphic Cavin SA

SEPTEMBRE 2018

Cette publication fait état des derniers chiffres disponibles au moment de l'impression

COMMANDES

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

T +41 (0)21 316 61 24 ou info.befh@vd.ch

TÉLÉCHARGEMENT

www.vd.ch/egalite

50/50
les chiffres
de l'égalité

